Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902936-20251216-DEL16122506-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 16 décembre 2025

2025/12/16-06

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	**29**
Association MJC : subvention 2026	Nombre de présents	**26**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2025, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 16 décembre 2025 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LE DUC Didier – BRAESCU ANDRIEU Morgane - DERVOUT Dominique – GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie - DENIEL Baptiste - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique -– JESTIN Caroline - DAGORN Nicolas– PAUCHET Gérard – DADEN Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

JOULAIN Anita à TANGUY Michel
JOUSSET Nicolas à SELLIN Yannick
GALBRUN Karine à BELLEC Olivier

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

BRAESCU ANDRIEU Morgane

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902936-20251216-DEL16122506-DE

Madame LE GOC LE SAGER, Adjointe au Maire, indique que conformément à la convention en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026, le montant de la subvention est lié à l'évolution du taux d'inflation.

Suite à la demande effectuée par la MJC à l'occasion de la commission paritaire du 16 octobre 2025, il est proposé que la subvention versée en 2026 soit la même que celle de 2025, majorée du taux d'inflation.

Le montant à provisionner pour 2026 sera donc de 417 750,00 € x 1,2 % = **422 765,00 €**

Cette somme sera versée en deux fois :

- 50 % du total prévu avant le 1er avril 2026 soit **211 382,50 €**.
- Le solde en fin d'exercice après présentation des bilans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission vie associative et affaires scolaires du 6 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 2 décembre 2025 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de la subvention 2026 au profit de la MJC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 17 décembre 2025
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TRÉGUNC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Finistère